



La Coban est épinglée par la préfecture pour avoir dépassé les autorisations de prélèvements en eau potable.

ARCHIVES

LAURENT THEILLET / SO



Le Piéton

a su qu'un Burger King va ouvrir à Biganos le 25 novembre prochain au 14, rue Gutenberg, dans la zone commerciale. Sur 446 m², il proposera 256 places assises dont 88 en terrasse, ainsi qu'une aire de jeux. Il disposera également d'un drive et fera travailler 70 personnes. C'est le deuxième sur le Bassin après Gujan-Mestras.

RESSOURCE EN EAU

Le nord du territoire épinglé pour des prélèvements excessifs

La Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon nord a été mise en demeure par la préfecture pour avoir dépassé les volumes de captages en eau. Elle s'en explique et surtout s'en défend

Sabine Menet
s.menet@sudouest.fr

Le 14 septembre dernier, la Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon nord (Coban) a reçu une mise en demeure de la préfecture de Gironde. En cause, des prélèvements en eau potable supérieurs aux limites autorisées dans les communes d'Audenge, Arès, Biganos et, surtout, Lège-Cap-Ferret, au cours de l'année 2024. Une situation décrite par certains et relativisée par la collectivité.

Ainsi, Frédéric Lapuyade, hydrogéologue et directeur adjoint des services techniques de la Coban, rejette le terme de « surconsommation », jugé excessif. « La consommation par habitant reste dans la moyenne nationale. Le cas de Lège est particulier en raison de sa saisonnalité. Il n'y a pas de gabegie mais, en effet, un dépassement par point de captage alors que, de manière générale, sur la Coban, il n'y a pas de dépassement. »

Un problème « administratif »

En clair, si l'on regarde commune par commune, oui, les dépassements ont été atteints en 2024. Ainsi, aux Embruns (Lège), un captage de 265 000 m³ a-t-il été réalisé sur un volume autorisé de 155 000 m³. Aux Jacquets, il fut de 545 000 m³ pour une autorisation de 440 000 m³. Aux Vivers, il s'élevait à 573 000 m³ pour un

L'UN DES ARGUMENTS POUR FAIRE ANNULER LE SCOT

Approuvé en 2013 avant d'être annulé par la justice en 2015 (décision confirmée par la cour d'appel deux ans plus tard), le schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin d'Arcachon, dans sa nouvelle mouture, a été présenté en février 2024. Sur injonction de la préfecture, il a été amendé puis, enfin, adopté en juin 2024. Il est notamment attaqué en justice par la Coordination environnement du bassin d'Arcachon (Ceba). Parmi ses nombreux argumentaires : la ressource en eau face à l'afflux annoncé de nouveaux habitants sur le territoire. « Pour respecter le plafond réglementaire, la Coban ne pourrait pas approvisionner en eau 3 487 des 7 648 nouveaux logements attendus en 2030. En 2040, ce serait 6 066 logements sur les 13 547 nouvelles habitations prévues qui devraient ne pas être alimentés en eau pour respecter l'autorisation », relevait la Ceba. Une réflexion reproduite à l'échelle des trois intercommunalités.

seuil de 430 000 m³. Une situation « locale » que Patrick Du Fau de Lamothe, le président de l'association Arc'Eau et secrétaire du Comité de

« La consommation par habitant reste dans la moyenne nationale. Le cas de Lège est particulier »

défense et de protection de la presqu'île (Codeppi), a dénoncée dès 2017, pointant l'absence d'efforts de la collectivité pour y remédier. « Dès 2009, selon les rapports annuels des délégataires, les prélèvements étaient dépassés à Lège. Ce fut ensuite le cas dans les autres communes. »

Or, pour Frédéric Lapuyade, le problème demeure « administratif ». En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Coban exerce la compétence eau potable qui jusque-là incombait à ses communes membres (Andernos, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap-Ferret, Marcheprime et Mios). C'est donc à l'échelle d'un territoire qu'il faut raisonner selon lui. « Si on dépasse pour un captage, on est en dessous pour un autre », illustre-t-il. Mais, surtout, certains arrêtés encadrant les prélèvements en eau sont très anciens. « Des autorisations minimales avaient été données alors que la population n'était pas celle d'aujourd'hui. C'est pour cela que nous avons demandé que les volumes soient réévalués à l'aune de nos besoins et de nos perspectives. » Et de préciser qu'un dossier

idoine a été déposé il y a trois mois auprès de l'Agence régionale de santé (ARS).

« La seule question qui importe, c'est celle de la disponibilité de la ressource », affirme Frédéric Lapuyade. « Or, on a vérifié, elle est là. Elle n'est pas mise en péril par le dérèglement climatique ou nos usages. La réalité, c'est que contrairement à d'autres territoires, le volume des nappes ne diminue pas sur le bassin d'Arcachon. »

Et le développement durable ?

Des arguments que conteste Patrick Du Fau de Lamothe. « Dès 2022, la Coban a déposé une même demande d'augmentation de ses capacités de prélèvements. Seul le captage de Lubec à Audenge a été revu à la hausse. » Quant au raisonnement à l'échelle du territoire, là encore, il le réfute. « Dans son arrêté, la préfecture met en demeure la Coban de respecter les volumes maximaux annuels autorisés, totaux et pour chaque point de forage. Si on a bien affaire à la même nappe, toutes ses cavités n'ont pas la même profondeur et l'eau n'est pas puisée avec la même pression. On ne peut pas additionner des choux et des carottes. » Enfin, le président d'Arc'Eau estime que ce n'est pas parce qu'on peut prélever davantage qu'on doit le faire. « Il faut satisfaire les besoins d'aujourd'hui sans altérer ceux de demain. À Lège, on est déjà à 20 % de prélèvement supplémentaire, or, le plan local de l'habitat table sur 80 logements supplémentaires par an. Le volume de la réserve en eau devient une capacité à construire. » Un argument qui fut notamment relayé dans les recours relatifs au schéma de cohérence territoriale (Scot).

ACHAT d'OR et d'ARGENT au plus HAUT PRIX du MARCHÉ !!!

BIJOUTERIE DU MÉDOC
Depuis 1975

Barrière du Médoc
19 avenue de la Libération
33110 LE BOUSCAT
05 56 08 33 75 / 06 99 69 90 00

Tarification soumise à la base forfaitaire sur les métaux précieux, paiement en espèces non autorisé. Interdit aux mineurs. Carte d'identité à produire lors de la vente d'or.

Échos du Bassin

Départ d'Octobre rose

Gujan-Mestras. Le départ de la marche et de la course de 7 kilomètres organisées ce 18 octobre autour du lac de la Magdeleine pour Octobre rose est prévu devant l'auberge du lac de la Magdeleine à 10 heures, et non devant le restaurant La FERIA, comme indiqué par erreur dans notre édition d'hier.

Les déchetteries collectent les articles de sport

Nord-Bassin. La collecte de fin de saison des articles de sports et loisirs est lancée dans les déchetteries pour particuliers d'Andernos-les-Bains et de Lège-Cap-Ferret jusqu'au mardi 17 novembre. Deux bennes spécifiques y sont installées pour accueillir ces articles. Cette opération permet de collecter davantage d'équipements afin de favoriser leur réemploi, leur réparation ou leur recyclage. Elle est ouverte aux particuliers, mais aussi aux associations et structures de loisirs disposant de ce type de matériel. On peut déposer : vélos hors d'usage, planches à voile et équipements nautiques, matériel de sport collectif ou individuel, équipements de loisirs de grande taille et plus largement tous les articles de sport et de loisirs inutilisés.